

Lors de l'inscription une somme de **30 euros** est perçue pour frais de dossier.

Contribution des Familles : Tarifs forfaitaires mensuels sur 10 mois (calculés en fonction du temps de présence au lycée) après un premier versement d'arrhes d'un montant de 250 € au mois de septembre.

NIVEAU	REGIME	SCOLARITE	REPAS	CHAMBRE	TOTAL MOIS
CAP 2 nd & Tale	DP	125€	85 €		210 €
	I.E.	125 €	169€	120 €*	414 €
	P	125 €	169 €	175 €	469 €

(*) Prix pour une chambre chez un logeur du lundi soir au jeudi soir. L'attribution de la chambre est faite par le lycée. Le Règlement s'effectue directement auprès du logeur suivant une convention.

Aides Financières :

Bourses de l'Éducation Nationale

Le lycée Notre Dame, lycée privé sous contrat d'association avec l'état est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les demandes de bourse sont remises aux élèves qui en font la demande courant septembre.

Bourses au mérite et fondations.

Frais de Rentrée (paiement unique en septembre) :

Assurance Responsabilité Civile & individuelle accident : Mutuelle Saint Christophe : 7,70€ : obligatoire pour être assuré durant les activités hors enseignement (résiliation possible, sur justificatif, par courrier avant le 15 septembre en cas d'assurance déjà prescrite).

1^{er} Équipement : Tenue professionnelle et Malette de cuisine ou de service pour les nouveaux élèves.

En classe de seconde, une prise en charge partielle est réalisée par la Région Bretagne et l'établissement pour aider les familles lors des frais de rentrée.

La Région verse une dotation au 1^{er} équipement directement à l'établissement pour un montant d'environ 180 euros.

L'établissement offre l'achat de la tenue professionnelle de Cuisine à hauteur de 100 euros.

Soit un reste à charge pour la famille de 80 euros environ.

En fin de seconde, la mallette de cuisine ou de service sera facturée à la famille.

Livres :

- l'achat des livres de cours des matières générales est pris en charge par l'établissement.

- Les manuels professionnels sont achetés par l'établissement en début d'année et refacturés aux familles avec un échelonnement des paiements sur 10 mois.

Cotisation APEL :

Le montant de la cotisation APEL s'élève pour l'année scolaire à **22,60€**.

Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de cocher la case

Mode de Règlement :

- Par prélèvement bancaire mensuel qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 05 de chaque mois d'octobre à juin.

Toute demande de prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avec 1 mois d'avance sur l'échéance.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé des contributions.

- Par chèque établi à l'ordre de OGEC LYCEE NOTRE DAME. Ce mode de règlement est trimestriel

Les chèques doivent parvenir à l'établissement avant les dates suivantes :

1^{er} trimestre : 15 Octobre

2^{ème} trimestre : 15 janvier

3^{ème} trimestre : 15 avril

Retards et impayés :

A partir du 3ème rappel, l'établissement intentera systématiquement toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, y compris voie d'huissier ou par recours en justice. En outre en cas d'impayé, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Engagement :

Je soussigné, en tant que Responsable légal payeur,

déclare avoir pris connaissance du règlement financier de l'année **2023-2024**, m'engage à payer les sommes indiquées.

Fait à le

Signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux) :